

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - B2024/003103 - 2021 B 01887 - 897 857 876 - NAOS

NAOS

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 650 000,00 euros
Siège social : Amiral, Marina Baie des Anges
06270 VILLENEUVE LOUBET
897 857 876 RCS ANTIBES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

EN DATE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le mercredi 19 avril, à dix heures,

L'actionnaire unique, à savoir :

- Monsieur HERNANDEZ Jean-Daniel
Propriétaire de365 000 actions

Total des actions présentes : 365 000 actions sur les 365 000 actions composant le capital social.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président sur l'exercice clos le 31/12/2022, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Ratification de la rémunération allouée au Président.

DECISION 1. APPROBATION DES COMPTES

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 54 848,09 euros.

L'actionnaire unique prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DECISION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 848,09 euros de la manière suivante :

Par a p h e |

1. Origine

– Réserve légale :	0,00 €
– Report à nouveau :	-29 466,75 €
– Résultat de l'exercice :	54 848,09 €

2. Affectation du résultat

– Au poste "Réserve légale" :	1 270,00 €
– Au poste "Report à nouveau" :	29 578,09 €
– A titre de dividendes :	24 000,00 €

3. Positionnement des comptes après affectation

– Le poste "Réserve légale" :	1 270,00 €
– Le poste "Report à nouveau" :	111,34 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS

Le dividende sera mis en paiement à compter du 20/04/2023.

a) REGIME SOCIAL DES DIVIDENDES▪ Part soumise à Prélèvements sociaux

Les revenus distribués sont soumis aux prélèvements sociaux (Contribution sociale généralisée (CSG) à 9,2%, Prélèvement de solidarité à 7,5 % et Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) à 0,5%), déclarés et payés par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant la mise en paiement :

– Assiette des prélèvements sociaux :	24 000 euros
– Prélèvements sociaux (17,2 %) :	4 128 euros

b) REGIME FISCAL DES DIVIDENDES▪ Prélèvement de 12,8 % (article 117 quater I.-1 du Code général des impôts)

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement au taux de 12,8 %.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et, à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater.

L'actionnaire unique n'ayant pas demandé à être dispensé du prélèvement forfaitaire, il sera déclaré et payé par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant la mise en paiement :

– Assiette du prélèvement forfaitaire :	24 000 euros
– Prélèvement forfaitaire (12,8 %) :	3 072 euros

▪ Imposition des dividendes (article 200 A, 2. du Code général des impôts)

L'impôt sur le revenu dû par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à raison, notamment des distributions de dividendes est établi par application du taux forfaitaire fixé à 12,8 %.

Le revenu est retenu pour son montant brut.

Par dérogation, sur option globale, expresse et irrévocable du contribuable, les distributions de dividendes sont retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158.

Ainsi, le revenu est réduit d'un abattement égal à 40 % du montant brut perçu pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

3 derniers exercices	Le montant des dividendes qui ont été mis en distribution	Le montant des revenus distribués éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
		Eligibles	Non-éligibles
31/12/2021	0 €	0 €	0 €
31/12/2020	Néant	Néant	Néant
31/12/2019	Néant	Néant	Néant

DECISION 3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'actionnaire unique prend acte de l'absence de de conventions à reporter sur le registre des décisions.

DECISION 4. MANDAT SOCIAL

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance des modalités d'administration et de direction de la Société telles qu'elles figurent dans le rapport de gestion, en prend acte et approuve l'absence de rémunération allouée au Président au cours de l'exercice.

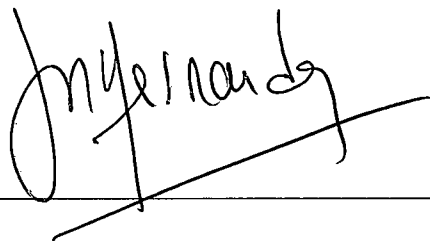
DECISION 5. POUVOIRS

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le l'actionnaire unique.

Monsieur HERNANDEZ Jean-Daniel




NAOS

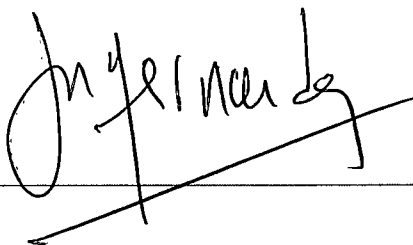
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 650 000,00 euros
Siège social : Amiral, Marina Baie des Anges
06270 VILLENEUVE LOUBET
897 857 876 RCS NICE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Certifié conforme à l'original, le Président

Monsieur HERNANDEZ Jean-Daniel

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Jean-Daniel Hernandez' written in a cursive, stylized script. A long horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

Désignation de l'entreprise		SAS NAOS		Amiral		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Marina Baie des Anges		06270 VILLENEUVE LOUBET			
SIRET		8 9 7 8 5 7 8 7 6 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		9	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	10 047	030	1 937	8 109	7 181
	Immobilisations financières* (1)	040	2 682 725	042		2 682 725	2 152 807
	Total I (5)	044	2 692 772	048	1 937	2 690 834	2 159 989
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	60 253	070		60 253	
		072	10 854	074		10 854	5 455
	Valeurs mobilières de placement	080	700 000	082		700 000	700 000
	Disponibilités	084	253 780	086		253 780	760 134
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	1 024 887	098		1 024 887	1 465 589
	Total général (I + II)	110	3 717 659	112	1 937	3 715 721	3 625 578
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 650 000		3 650 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(29 467)			
	Résultat de l'exercice	136		54 848		(29 467)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		3 675 381		3 620 533	
Provisions pour risques et charges Total II				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 410		672	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		36 930		4 373	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III				176		40 340	5 045
Total général (I + II + III)				180		3 715 721	3 625 578
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	532 942	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS NAOS		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Néant	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }	215		214			
				218	126 227		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	469		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	126 696		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	55 324		29 115
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250	7 600		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	1 204		
	Dotations aux amortissements *			254	1 586		352
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260 { }	259		262	320		
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	66 034		29 467
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	60 662		(29 467)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			3 648 000
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348 { }	347		300			3 648 000
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 814		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	54 848		(29 467)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 848	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 814		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés 247 { } écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248 { }	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 { }		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies A) 986 { } Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 { } Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138 { }	986		989		138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 { } Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991 { } Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992 { }		981		991		992	
ZFA NG (44 quaterdecies) 345 { } Investissements outre-mer 344 { } Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993 { }		345		344		993	
Zone franche urbaine (44 octies A) 987 { } Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 { }		987		127			
dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit 346 { } Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 { } Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 { } Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 { } Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647 { } Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990 { } Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite 641 { }		346		655		641	
		643		645		647	
		648		649		990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	60 662	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : * 21.901 dont imputés sur le résultat :						360 21 901	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	38 761	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 715 721 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **126 696 euros** et un total **charges** de **71 848 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **54 848 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

~~La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.~~

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.